



## PRÉFET DE LA VENDÉE

Direction départementale  
des Territoires et de la Mer  
de la Vendée

Service Eau, Risques et  
Nature

Unité Politique et gestion  
de l'eau

### Arrêté préfectoral n° 16-DDTM85-173

portant modification de la composition de la  
Commission locale de l'eau du Schéma d'aménagement  
et de gestion des eaux du bassin de la rivière Vendée

**Le Préfet de la Vendée,**  
*Chevalier de la Légion d'honneur,*  
*Chevalier de l'Ordre national du mérite*

- VU le code de l'environnement, notamment les articles L. 212-4 et R. 212-29 à R. 212-34,
- VU l'arrêté du 18 novembre 2009 du Préfet de la région Centre, coordonnateur du bassin Loire-Bretagne, approuvant le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux,
- VU le décret n° 2011-912 du 29 juillet 2011 relatif à l'Établissement public pour la gestion de l'eau et de la biodiversité du Marais poitevin,
- VU l'arrêté ministériel du 10 août 2011 relatif à la définition du périmètre de l'Établissement public du Marais poitevin,
- VU l'arrêté n° 97-DRCL/4-004 du 29 avril 1997 fixant le périmètre d'élaboration du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la rivière Vendée,
- VU l'arrêté préfectoral n° 10-DDTM-545 du 6 septembre 2010, modifié, portant renouvellement des membres de la Commission locale de l'eau du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la rivière Vendée,
- VU les changements de représentants des conseils régionaux intervenus suite aux élections de décembre 2015,
- VU le changement de représentant de l'Institution Interdépartementale du bassin de la Sèvre niortaise en date du 17 décembre 2015,

### ARRETE

#### **Article 1 : Composition de la Commission locale de l'eau**

En complément des modifications apportées par les arrêtés préfectoraux n° 11-DDTM-590 du 11 août 2011, n° 12-DDTM-102 du 5 mars 2012, n° 13-DDTM85-332 du 24 mai 2013, n° 13-DDTM85-419 du 21 juin 2013, n° 14-DDTM85-492 du 27 août 2014 et n° 15-DDTM85-326 du 6 juillet 2015, l'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 10-DDTM-545 du 6 septembre 2010 est modifié comme suit :

**1. Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :**

*Conseil régional des Pays de la Loire*

Madame Claudine GOICHON est remplacée par Madame Myriam GARREAU

*Conseil régional Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes*

Monsieur Emile BREGEON est remplacé par Madame Elisabeth JUTEL

*Institution Interdépartementale du bassin de la Sèvre niortaise :*

Monsieur Romain DUPEYROU est remplacé par Monsieur Arnaud CHARPENTIER

Le reste de l'article 1 est sans changement.

Une liste récapitulant la nouvelle composition de la Commission locale de l'eau est jointe en annexe.

**Article 2 : Publication**

Le présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures de la Vendée et des Deux-Sèvres et sera mis en ligne sur le site internet désigné par le Ministère chargé de l'environnement : [www.gesteau.eaufrance.fr](http://www.gesteau.eaufrance.fr).

**Article 3 : Délais et voies de recours**

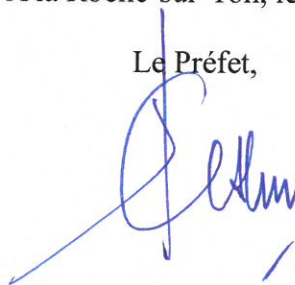
Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la date de publication du présent arrêté aux recueils des actes administratifs des préfectures de la Vendée et des Deux-Sèvres, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes.

**Article 4 : Exécution**

Le Secrétaire général de la Préfecture de la Vendée, le Secrétaire général de la Préfecture des Deux-Sèvres et le Directeur départemental des territoires et de la mer de la Vendée sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A la Roche-sur-Yon, le 22 AVR. 2016

Le Préfet,



Jean-Benoît ALBERTINI

**ANNEXE à l'arrêté préfectoral n° 16-DDTM85-  
portant modification de la composition de la commission locale de l'eau (CLE)  
du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)  
du bassin de la rivière Vendée**

**Composition de la CLE du SAGE de la rivière Vendée  
56 membres**

**1 - Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux : (28 membres)**

**Conseil régional des Pays de la Loire :**  
Madame Myriam GARREAU

**Conseil régional Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes :**  
Madame Elisabeth JUTEL

**Conseil départemental de la Vendée :**  
Madame Marie-Josèphe CHATEVAIRE  
Monsieur François BON

**Conseil départemental des Deux-Sèvres :**  
Monsieur René BAURUEL

**Représentants des maires du département de la Vendée :**

Madame Marylène BOURDEAU	Adjointe de Saint Martin des Fontaines
Monsieur Michel SAVINEAU	Maire de Pissotte
Monsieur Patrick GRAYON	Maire de Longèves
Monsieur Claudy RENAULT	Maire de Xanton Chassenon
Monsieur Jean-Claude PETORIN	Maire de Cezais
Monsieur Yves BILLAUD	Maire de Saint Michel le Cloucq
Monsieur Christian CHATELLIER	Maire de Saint Hilaire de Voust
Monsieur Alain CAREIL	Maire de Loge Fougereuse

**Représentants des maires du département des Deux-Sèvres :**

Monsieur Gilles BOUJU	Maire de Saint-Laurs
Monsieur Jean-Claude MARQUOIS	Adjoint au Maire de Scillé
Monsieur Marcel TALBOT	Conseiller municipal du Busseau

**Communauté de communes de la Châtaigneraie :**

Monsieur Christian GUENION  
Monsieur Olivier BAZIREAU

**Communauté de communes du pays de Fontenay-le-Comte :**

Monsieur Jacques PAILLAT  
Monsieur Alain REMAUD  
Monsieur Lionel PAGEAUD

**Communauté de communes de Vendée, Sèvre, Autise :**

Monsieur Pierre GELLE

**Institution interdépartementale du bassin de la Sèvre niortaise (IIBSN) :**

Monsieur Arnaud CHARPENTIER

**Syndicat mixte Vendée Eau :**

Monsieur Michel BOSSARD

**Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la forêt de Mervent :**

Monsieur Jean-Marie ARNAUDEAU

**Syndicat intercommunal des communes riveraines de la Vendée :**

Monsieur Joseph MARTINEAU

**Syndicat mixte du parc interrégional du Marais Poitevin :**

Monsieur Daniel DAVID

**Syndicat mixte du Marais Poitevin, bassins Vendée Sèvre Autizes :**  
Monsieur Jean-Claude RICHARD

**2 - Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées : (14 membres)**

**Chambre d'agriculture de la Vendée :**  
Monsieur Philippe DUCEPT

**Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres :**  
Monsieur Christophe LIMOGES

**Chambre de commerce et d'industrie de la Vendée :**  
Monsieur Jean-Pierre LE BOURDONNEC

**Chambre des métiers de la Vendée :**  
Monsieur Maurice MILCENT

**Fédération de Vendée pour la pêche et la protection des milieux aquatiques :**  
Monsieur René GRELIER

**Syndicat départemental de la propriété privée rurale et agricole de la Vendée :**  
Madame Catherine SACHOT-PONCIN

**Association vendéenne pour la qualité de la vie :**  
Monsieur André BARBIER

**Ligue pour la protection des oiseaux :**  
Monsieur Marc BLANCHARD

**Amicale Vendée-Mère et barrages de Mervent :**  
Monsieur Serge MEZIERE

**Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (Pays de la Loire) :**  
Monsieur Mickaël PINEAU

**Association Vendée Nature Environnement :**  
Monsieur Yves LE QUELLEC

**Club de canoë-kayak de Fontenay-le-Comte :**  
Monsieur Jean-Michel BERNARD

**Union fédérale des consommateurs de la Vendée (UFC85) Que choisir ? :**  
Monsieur Robert DUPONT

**Centre permanent d'initiatives pour l'environnement Sèvre et Bocage :**  
Monsieur Laurent DESNOUHES

**3 - Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics : (14 membres)**

- le Préfet coordonnateur du Bassin Loire-Bretagne
  - le Préfet de la Vendée
  - le Préfet des Deux-Sèvres
  - le Préfet de la région Poitou-Charentes, coordonnateur du Marais Poitevin
  - le Directeur de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne
  - le Délégué interrégional de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques Bretagne-Pays de Loire
  - le Directeur de l'Office national des forêts
  - le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire
  - le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Poitou-Charentes
  - le Directeur départemental des territoires et de la mer de la Vendée
  - le Directeur-adjoint des territoires et de la mer de la Vendée
  - le Directeur départemental des territoires des Deux-Sèvres
  - le Directeur général de l'Agence régionale de la santé des Pays de la Loire
  - le Directeur de l'Etablissement public du Marais Poitevin
- ou leur représentant